

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/11/20

Dossier complet le :

28/12/20

N° d'enregistrement :

2020_4994

1. Intitulé du projet

Révision de la procédure de protection du captage d'alimentation en eau potable "du Molinet"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric Cuvillier

RCS / SIRET

2 4 6 2 0 0 7 2 9 0 0 0 6 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17c	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande de prélèvement d'eau potable sur un captage déjà exploité de longue date par la collectivité pour un volume annuel de 3 900 000 mètres cubes, identique à celle faisant l'objet de l'autorisation en vigueur en date du 30 Janvier 1986.

Courrier arrivé le

28 DEC. 2020

DREAL / IDDEE

4.2 Objectifs du projet

La révision fait suite à une demande de l'Agence Régionale de Santé suite aux insuffisances de l'autorisation préfectorale réglementaire existante, qui est ancienne (1986).

Les volumes demandés visent à poursuivre l'exploitation de l'ouvrage dans les mêmes conditions qu'actuellement, tout en disposant d'une petite réserve permettant de satisfaire si nécessaire l'évolution des besoins à terme et à pallier une éventuelle défaillance d'une des autres ressources alimentant la collectivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'implique pas de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les volumes demandés visent à alimenter en eau potable, dans les mêmes conditions qu'actuellement, les communes adhérant à la CAB.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de prélèvement d'eaux souterraines.
- Autorisation administrative de distribuer l'eau à des fins de consommation humaine.
- DUP des périmètres de protection du captage.
- DUP de la dérivation d'eaux souterraines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Population alimentée	120 000 habitants
Prélèvements en nappe d'eau souterraine :	
Profondeur de la nappe	De plusieurs dizaines de mètres sur la partie amont à environ 2 m au droit de la chambre de captage
Demande de prélèvement horaire	700 m3
Demande de prélèvement journalière	16 000 m3
Demande de prélèvement annuelle	3 900 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Samer.
Lieu-dit "la Darée".
Les coordonnées géographiques sont celles du bâtiment technique.

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°63'25"N Lat. 01°79'59"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Point d'arrivée :

Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Révision d'une autorisation préfectorale de prélèvements d'eau datant du 30 janvier 1986.
La révision n'entraîne pas de demande de prélèvements de volumes supplémentaires.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La galerie drainante traverse la ZNIEFF de type 1 n°310007264 "Bois de l'Eperche, coteau de Longfosse et Pelouse du Molinet".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'arrêté de protection du biotope FR3800091 "Coteaux calcaires du Boulonnais" se trouve à 600 m à l'Est de la galerie de captage
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAMER se situe dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. La réserve naturelle régionale identifiée "FR9300084 : Le Molinet" couvre l'actuel périmètre de protection immédiate du captage.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit est en vigueur sur le département du Pas-De-Calais. Le secteur d'étude n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone à dominante humide identifiée par le SDAGE se trouve à environ 150 m au Nord-Est du puits de captage. Un inventaire de zones humides à enjeux a été réalisé en 2009 par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre de la révision du SAGE du Boulonnais. Cet inventaire, dont l'échelle de validité est le 1/50 000ème, n'a pas pour vocation d'être exhaustif. Il a pour objectif d'identifier les zones humides à préserver en priorité. Il ne reprend aucune des zones à dominante humide identifiées aux abords du captage du Molinet par le SDAGE Artois-Picardie, et n'y distingue pas non plus de nouvelles délimitations.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Samer est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Liane approuvé le 16/02/1999. Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La galerie de captage traverse le site FR3100484 "Pelouses et bois neutrocalcaïques de la Cuesta sud du Boulonnais"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau concernée par les prélèvements est référencée FRAG005 : « Craie de la vallée de la Canche aval » Les prélèvements demandés sont quantitativement identiques à ceux faisant l'objet de l'autorisation en vigueur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les écoulements souterrains sont drainés par une galerie de captage, aboutissent à une chambre de captage et sont dérivés vers le réseau d'adduction en eau potable du pétitionnaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reprend sans les modifier les autorisations de prélèvement qui existent de longue date (1986). L'impact de ces prélèvements concerne essentiellement la partie aval de la chambre de captage car les volumes dérivés vers le réseau public auraient sinon rejoins la ligne de source présente en bas de cuesta et les écoulements superficiels qu'elle alimente (ruisseau de Wierre-au-Bois notamment). Ces prélèvements auront vraisemblablement impacté la biodiversité inféodée à ces milieux dans les premiers temps de l'exploitation. A l'heure actuelle, cette biodiversité s'est sans doute acclimatée aux nouvelles conditions générées par l'exploitation du captage (conditions qui ne seront pas modifiées par la nouvelle demande).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme signalé dans la rubrique précédente, l'impact des prélèvements concerne essentiellement les secteurs en aval de la chambre de captage, non concernés par les délimitations des sites à portée réglementaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie de la ZNIEFF de type 1 n°310007264 située au Nord de la chambre de captage est celle susceptible d'être la plus impactée par les prélèvements. Cependant, le projet ne prévoit pas de modifications par rapport aux volumes prélevables actuellement autorisés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de travaux ni de changement d'affectation du parcellaire voisin. Les prescriptions émises pour garantir la pérennité de la qualité des eaux souterraines pourraient à l'inverse favoriser le maintien des espaces naturels voisins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque inondation identifié ne concerne que la Liane et pas ses affluents présents aux abords du captage du Molinet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic très limité des véhicules de l'exploitant des installations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté de DUP, s'il est signé, peut comporter des restrictions d'usage traduites sous forme de servitudes d'utilité publique. Celles-ci sont indemnisées en cas de préjudice direct, matériel et certain aux propriétaires des parcelles concernées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet que nous portons pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car il n'a pas vocation à modifier les conditions actuelles d'exploitation du captage concerné, mais seulement à en régulariser la situation administrative.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Boulogne-sur-Mer

le, 11 DEC. 2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**Le Vice-Président en charge
des politiques de l'eau et
du développement balnéaire**

Olivier BARBARIN